

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2013

ELECTION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX,
DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES ET MODIFICATION DU CALENDRIER
ÉLECTORAL - (N° 701)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 658

présenté par

M. Ciotti, M. Fillon, M. Ginesy, Mme Dalloz, M. Moudenc et M. Labaune

ARTICLE 4

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« départementaux »

le mot :

« généraux »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'amendement n° 4.